

La géothermie sur l'ensemble des espaces déjà urbanisés. La géothermie de surface ou de profondeur faisant appel à une chaleur gratuite est à privilégier pour les réseaux de chaleur des bâtiments publics et particuliers

Geothermie	
Contre	16
Pour	116



■ Geothermie ■ Contre ■ Pour

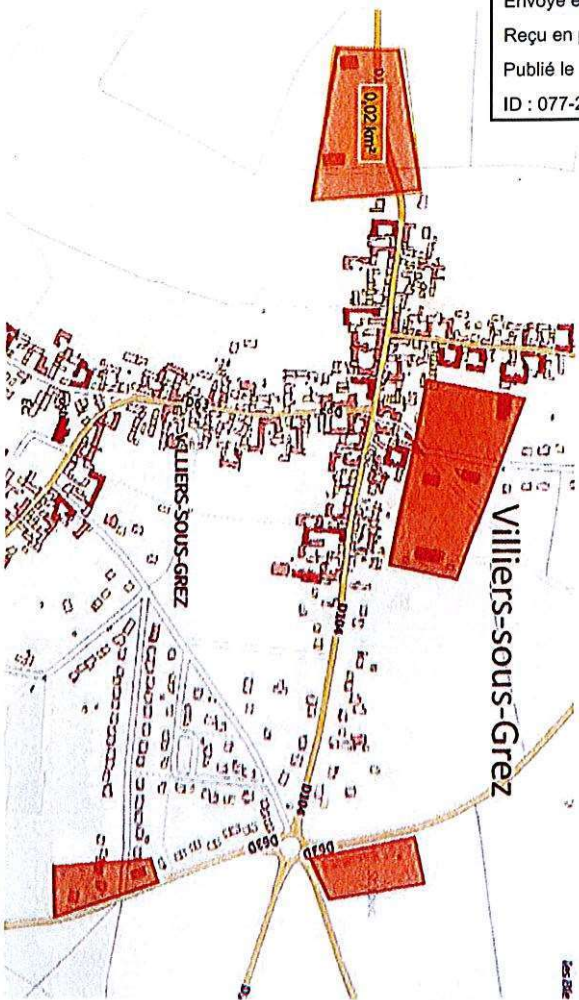
84% des exprimés sont favorables à l'énergie géothermique .
 Toutefois il est noté : Installation couteuse , refroidissement de la surface terrestre si intensif , destruction d'arbres si géothermie de surface , risque de pollution des nappes en géothermie profonde

Motivation conseil municipal et vote :

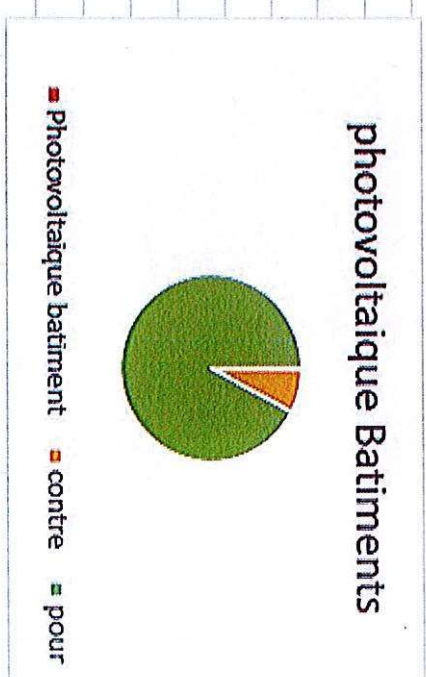
N'émet pas de CO2 , technologie respectueuse sans recyclage .

Vote : unanimité pour la promotion de cette énergie

photovoltaïque ou thermique sur toitures Les toitures des bâtiments publics, industriels et commerciaux, les hangars agricoles et les ombrières sont à étudier en priorité.



Photovoltaïque bâtiment	
contre	10
pour	119



86 % des exprimés sont favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les hangars, ombrières et bâtiments.

Il a été noté qu'une grande qte de panneaux solaires émet des ondes néfastes pour les personnes électrosensibles

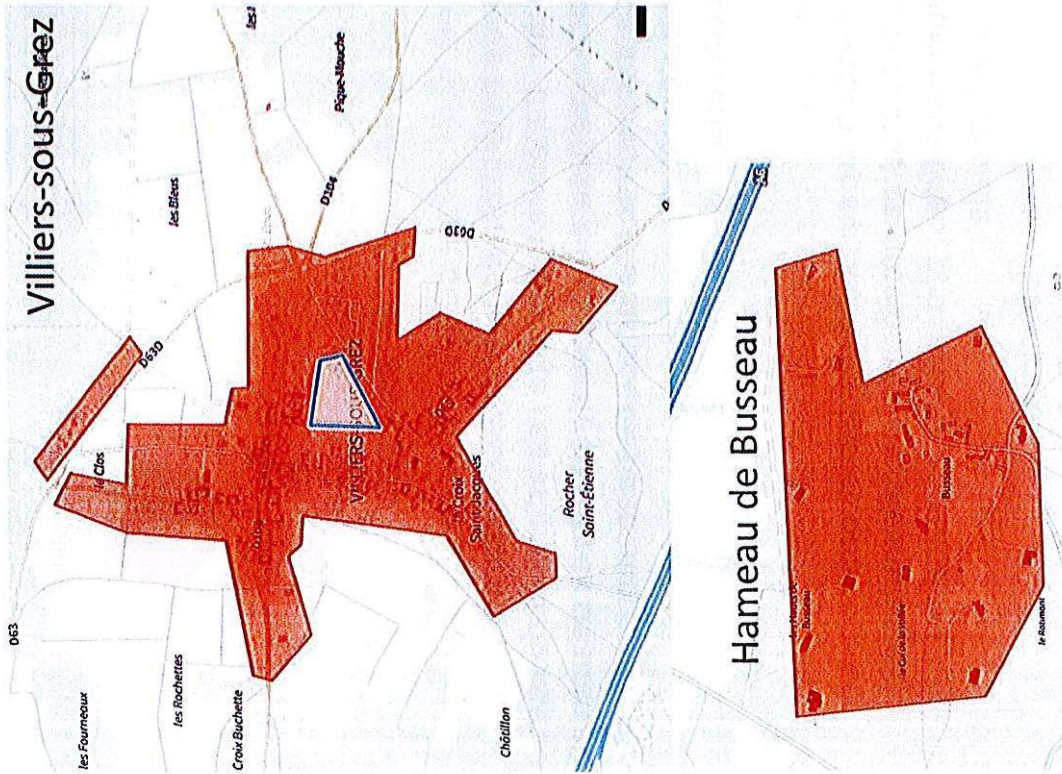
Motivation du conseil municipal et vote

N'émet pas de CO2, l'étude du recyclage débute et devrait faire des progrès rapidement.

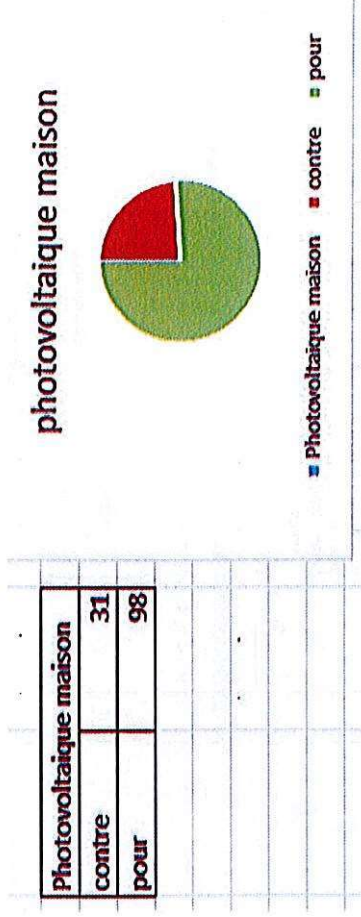
Vote : Unanimité

Hameau de busseau : pas de bâtiment de ce type

Le photovoltaïque ou thermique sur toitures sur l'ensemble des espaces déjà urbanisés à l'exception des toitures des bâtiments d'avant 1948 dans les secteurs de protection des abords des monuments historiques. Les panneaux devant couvrir la totalité d'un pan de toiture et non des blocs isolés et dispersés sur la toiture.



71 % des exprimés favorable au photovoltaïque



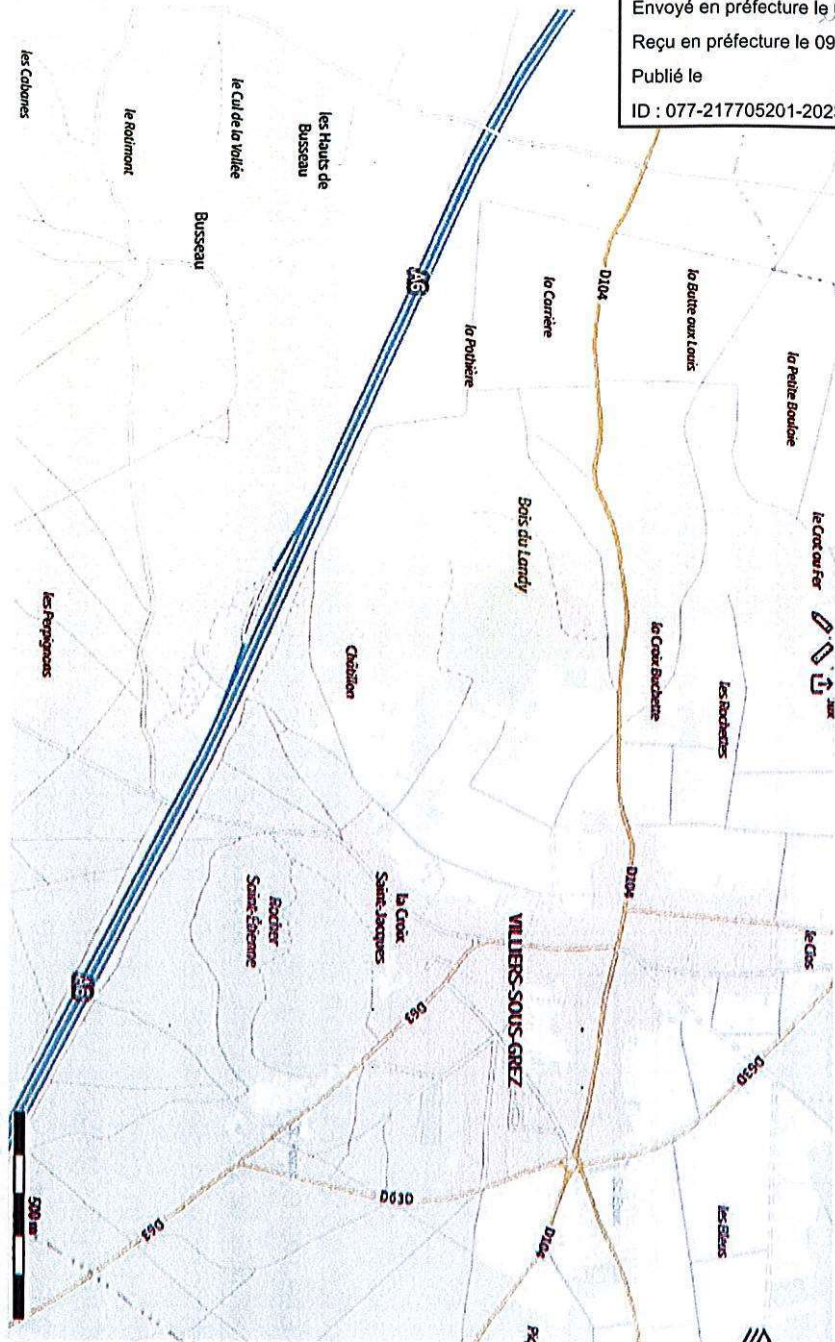
Il a été noté : Pollution du patrimoine , Problème de recyclage des panneaux
Dénature le paysage et l'habitat ne s'intègre peu ou pas du tout à l'architecture traditionnelle de notre territoire .

Motivation conseil Municipal et vote :

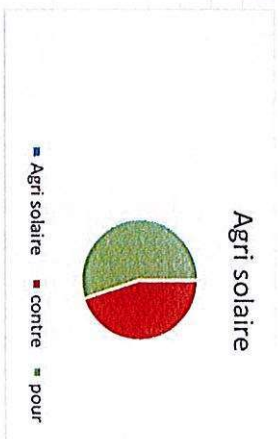
N'émet pas de co2 , l'étude du recyclage débute et devrait faire des progrès rapidement

Vote du conseil municipal : 2 contre , 1 abstention , 11 pour

blaire peuvent être utilisés sur les zones d'accélération définies, les friches industrielles ou artisanales ou sur sols non situés dans les secteurs d'exclusion.



Agri solaire	
contre	58
pour	71



51 % des exprimés sont pour

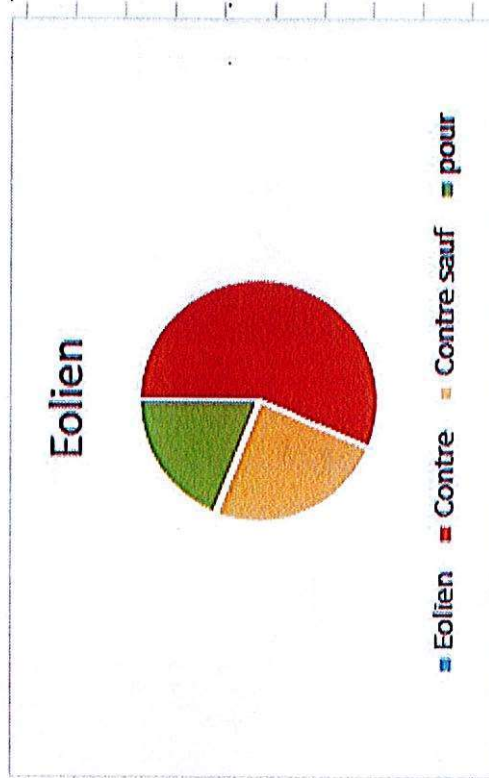
Il a été noté : risque de destruction des sols, chaque installation doit être respectueuse du site. Moche, dénature le paysage, en attente de nouvelle technologie, une grande qte de panneaux solaires émet des ondes néfastes pour les personnes électrosensibles

Motivation du conseil municipal et vote
Pas beaucoup de possibilités sur la commune de Villiers-sous-Grez, peu de terre exploitable (AP) pollution visuelle.

Contre agri solaire : Unanimité

l'éolien est en zone d'exclusion sur l'ensemble de la commune suivant la chartre du PNR. En zone urbanisée des éoliennes individuelles inférieures à 9mètres et moins de 5 KW peuvent être installées.
 Le PNR a produit un schéma éolien intégré à la charte du Parc et ses annexes (à consulter en mairie)
 La configuration et la protection de Villiers-sous-Grez font que le seul endroit sur la commune qui pourrait être concerné par le grand éolien est le plateau en direction de la chapelle la reine .
 Les exprimés refusent à 68% l'installation d'éoliennes .
 L'éolien en zone urbaine : 30% des exprimés seraient d'accord pour avoir des éoliennes de moins de 9mètres et moins de 5 kw en zone urbaine .

Eolien	
Contre	94
Contre sauf	41
pour	32



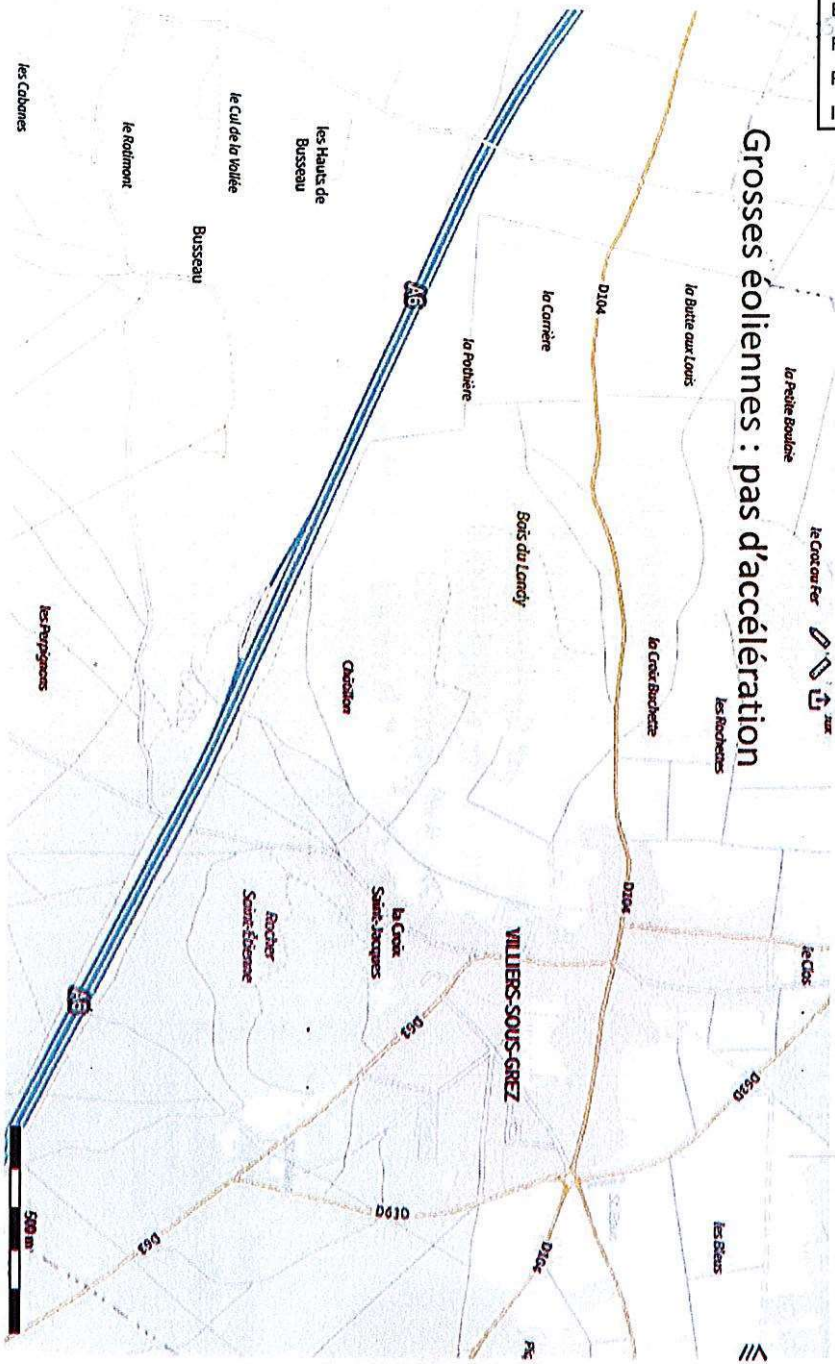
Motivation du conseil municipal et vote

Il a été noté : Pollution sonore , visuelle , investissement coûteux pour un rendement sur notre commune très faible du fait du peu de possibilité .
 grosses éoliennes : 3 pour, 11 contre
 petites éoliennes moins de 9 ms et moins de 5kw : 9 pour , 5 contre

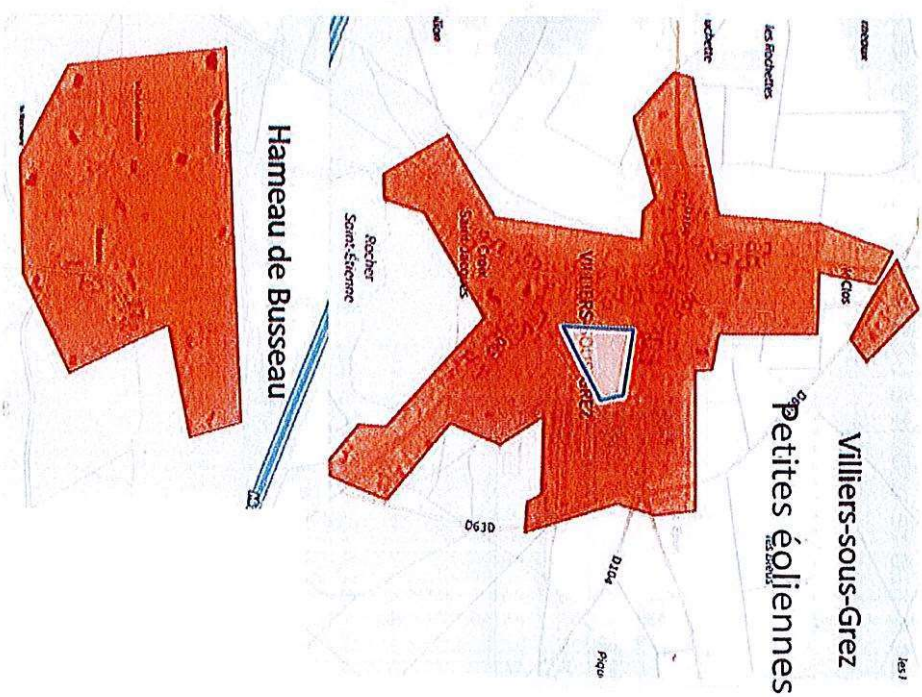


Carte éoliennes

Grosses éoliennes : pas d'accélération



Villiers-sous-Grez Petites éoliennes



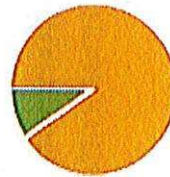
Méthanisation

89% des exprimés sont contre un méthaniseur .

Méthaniseur agricole: Aucune recommandation du PNR. Les chambres d'agriculture soutiennent ces projets. La méthanisation est un procédé à la fois innovant mais bien connu pour la production de biogaz à partir de matière organique, sous l'action de différentes bactéries et en l'absence d'oxygène (digestion anaérobie). Le conseil municipal ne souhaite pas d'installation de ce type de fait qu'il n'y a pas d'éleveur de bovin sur la commune et que les voiries communales ne sont pas adaptées au trafic de véhicules lourds. Le conseil municipal souhaite donc mettre les méthaniseurs en zone d'exclusion.
89 % des exprimés s sont contre l'installation d'un méthaniseur

Méthaniseur	
contre	122
pour	13

Méthaniseur



■ Méthaniseur ■ contre ■ pour

Motivation du conseil municipal et vote

Pb de camions , circulation intensive du fait du volume demandé par le digesteur

Contre : unanimité

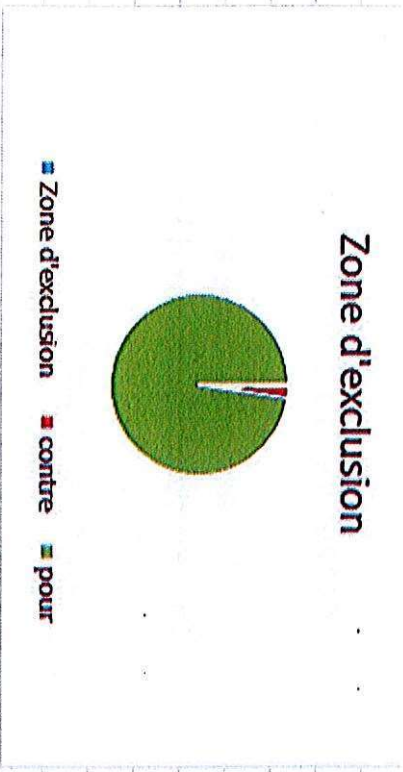
Les Zones d'exclusion sont en référence du plan du Parc :

Les secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver et les continuités écologiques des secteurs à enjeux paysagers prioritaires à préserver dont les abords des Grands domaines et murs d'enceinte qui les corps de fermes remarquables sur bâtiment existant des zones de visibilité

es 50m des lisières des boisements (enjeux : écologique, risque incendie, banalisation des paysages...)

arrière qui doivent retrouver leur état initial (agricole ou naturel)
Pour l'éolien, faire référence au schéma éolien intégré à la charte du Parc et ses annexes (voir documents en mairie) **88% des exprimés sont pour suivre les recommandations du PNRG**

Zone d'exclusion	
contre	3
pour	121



Motivation du conseil municipal et vote
Pour suivre les références du plan du parc : unanimité